

1. HIGIENE VETERINAIRE ET ZOOTECHNIE

i) Initiatives et propositions adoptées par la Commission et le Conseil

	<u>Date d'adoption</u>
a) Peste porcine	12/06/85 Dir. 85/320, 85/321 et 85/322 JO L 168 du 28/06/85
b) Lutte contre la fièvre aphteuse	18/11/85 Dir. 85/511 JO L 315 du 26/11/85
Date de mise en oeuvre : 01/01/87	
c) Animaux vivants de l'espèce porcine : éradication de la peste porcine africaine au Portugal	16/12/86 Décision 86/649 JO L 382 du 31/12/86

Le Portugal soumettra à la Commission un plan renforcé pour l'éradication de la peste porcine africaine et la restructuration des fermes d'élevage des porcs. Il n'y a pas d'échéances précises mentionnées dans la décision. La Commission doit approuver ces plans selon la procédure du comité vétérinaire qui prévoit des délais précis et doit suivre les développements concernant la mise en oeuvre du plan d'éradication (rapport doit être fait au comité au moins une fois par an).

d) Animaux vivants de l'espèce porcine : éradication de la peste porcine africaine en Espagne	16/12/86 Décision 86/650 JO L 382 du 31/12/86
---	---

L'Espagne soumettra un plan renforcé pour le programme d'éradication précité. Il n'y a pas d'échéances précises mentionnées dans la décision. La Commission doit approuver ces plans selon la procédure du comité vétérinaire, qui prévoit des délais précis et doit suivre les développements concernant la mise en oeuvre du plan d'éradication (rapport doit être fait au comité au moins une fois par an).